

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-six octobre**, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 20 octobre 2017, à la **salle Faber de Mirebeau-sur-Bèze**, sous la présidence de **Monsieur Didier LENOIR**, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Intervention de la gendarmerie de Mirebeau pour présenter les nouveaux gendarmes**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2017**
3. **Intervention de Monsieur Pierre GOHARD sur la compétence GEMAPI**
4. **Choix du cabinet à retenir pour réaliser le diagnostic territorial dans le cadre de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF**
5. **Fixation du taux de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs**
6. **DM2**
7. **Ecole des 3 arts : Présentation du projet « 3 Jours Musique de Chambre et Création »**
8. **Créances éteintes**
9. **Point d'information suite à la CLECT**
10. **Information sur la trésorerie**
11. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT - Pierre-Alain BAROT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Michel BORDERELLE - Laurent BOISSEROLLES - Alain BOVE - Véronique BREDILLET - Aimé CHEVEAU - Françoise CLEMENT - Michel de BROISSIA - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Nathalie GAVOILLE - Valérie GUELAUD - Guy HOUEMENT - Denis JACQUOT - René KREMER - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Jean-Pierre PATEY - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Vincent QUERU - Isabelle QUIROT - Roger RAILLARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Valérie SAUVAGEOT-LAPIERRE - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO - Guy VINCENT-VIRY.

Invitée : S. BONY, trésorière

Étaient excusés : Christophe CADET - Nathalie CAYOT - Yoann DUMONT - David JEANSON - André JOURDHEUIL - Valérie NIVOIS.

Étaient absents : Roland CHAPUIS - Michel GREY – Isabelle LAJOUX - Laurent SOUHAIT.

Ont donné pouvoir : Christophe CADET à Nicolas URBANO - André JOURDHEUIL à Pierre-Alain BAROT – Valérie NIVOIS à René KREMER.

Secrétaire de séance : BAROT Pierre-Alain

Le Président accueille l'assemblée et soumet l'ordre du jour.

1. Intervention de la gendarmerie de Mirebeau pour présenter les nouveaux gendarmes

Le Major CASANO présente les nouveaux gendarmes de la brigade de Mirebeau et leur secteur d'intervention : le Chef MAZUE et les Gendarmes BAYON et DOUCET.

I. QUIROT souligne le manque de présence de la gendarmerie dans les petites communes rurales.

Le Major CASANO indique que la gendarmerie a été énormément sollicitée ces 18 derniers mois compte-tenu du contexte national. Les gendarmes essaient d'assurer une présence régulière sur les territoires mais ils manquent de temps. Il rappelle que les administrés doivent venir déposer plainte à la gendarmerie pour que des actions puissent être diligentées, la gendarmerie peut également assister les Maires dans l'exercice de leurs pouvoirs de police.

N. GAVOILLE souligne la réactivité de la gendarmerie sur sa commune.

Avant de passer au point suivant, le Président présente H. MERCIER qui a pris ses fonctions au sein de la Communauté de Communes le 10 octobre dernier en tant que Directrice Générale Adjointe.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2017

Le Président soumet le compte-rendu du 21 septembre 2017 qui est adopté à l'unanimité.

3. Intervention de Monsieur Pierre GOHARD sur la compétence GEMAPI- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

En préambule, le Président rappelle que la Communauté de Communes prendra la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, cette compétence étant aujourd'hui exercée par plusieurs syndicats de rivière sur le territoire.

Le Conseil a validé en mars 2017 sa participation à une étude de gouvernance spécifique à la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, cette étude sera financée à 80 % par l'agence de l'eau RMC.

P. GOHARD, coordonnateur des contrats de bassin Vingeanne et Salon, Vannon, Gourgeonne fait un point d'étape sur ce projet (le support de présentation est joint en annexe au présent compte-rendu).

B. BETHENOD demande pourquoi la Tille n'est pas intégrée à cette étude.

Le Président précise que cela relève d'un autre bassin versant : Tille-Ouche-Vouge.

P. GOHARD précise que compte-tenu de la faible superficie du territoire de la Communauté de Communes concernée par ce bassin versant, il est possible qu'aucune participation financière ne soit demandée à l'EPCI pour cette étude.

M. DE BROISSIA souligne que la commune de CHAMPAGNE connaît parfois des inondations et se demande de qui cela doit désormais relever.

P. GOHARD précise que cela est lié au réseau d'eaux pluviales donc cela relève de la commune.

R. KREMER indique que la continuité écologique doit concerner toutes les rivières et précise que les communes de BEZE, LUX, NOIRON et le syndicat de rivière ont déposé un recours auprès de la Préfecture contre l'arrêté de classement de la Venelle en catégorie 1.

B. BETHENOD souligne l'importance du suivi de l'histoire de l'eau.

P. GOHARD précise que la représentativité dans le futur syndicat sera importante à ce titre. Il indique également que les collectivités disposent d'une phase transitoire de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour organiser la gestion de cette compétence.

4. Choix du cabinet à retenir pour réaliser le diagnostic territorial dans le cadre de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

P-A BAROT rappelle qu'en juin, le Conseil a validé l'engagement de la Communauté de communes dans le projet de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocation familiale de la Côte-d'Or ainsi que le choix d'un cabinet qui réalisera le diagnostic de territoire et accompagnera la Communauté de communes dans la conclusion de cette Convention Territoriale.

Suite à cette validation, le cahier de charges a été rédigé en partenariat avec les services de la CAF de Côte d'Or et transmis à 5 cabinets :

- ACCOLADES
Comptoir-Étic / WOOPA
10, avenue des Canuts
69120 VAULX-EN-VELIN
- ARGOS
47 avenue Alsace-Lorraine
BP 1523
38025 GRENOBLE CEDEX 01
- GESTE
113 rue Saint Maur
75011 Paris
- SITELLE
2 place de la mairie
42570 SAINT HEAND
- ACTI-PUBLIC
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 Villeurbanne

3 cabinets ont présenté une offre :

- ACCOLADES
- GESTE
- SITELLE

Un comité de sélection composé du Président, du Vice-président à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, du Directeur général des services et de son adjointe ainsi que de responsables de la CAF a été constitué.

Suite à un premier examen des offres transmises, 2 cabinets, ACCOLADES et GESTE, ont été reçus en entretien le mercredi 25 octobre.

Suite à l'avis rendu par le comité de sélection et le bureau, P-A BAROT propose au Conseil de retenir l'offre du Cabinet GESTE pour un montant total de 27 360 € dont 21 888 € financés par la CAF soit un reste à charge pour la Communauté de Communes de 5 472 €.

Une rencontre avec le Directeur de la CAF est déjà programmée le 7 décembre prochain.

Le Président souligne qu'il s'agit de la 1^{ère} Convention Territoriale Globale élaborée dans le département.

G. VINCENT-VIRY demande si la MSA sera associée à ce dossier, A. MARNEF lui répond que oui.

B. BETHENOD demande si les clubs et associations seront consultés, P-A BAROT précise qu'ils pourront l'être dans le cadre de l'enquête.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, approuve le choix du Cabinet GESTE pour réaliser le diagnostic de territoire et accompagner la Communauté de communes dans la conclusion de la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

5. Fixation du taux de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs

A.MARNEF indique que pour le fonctionnement des services, 2 régies d'avances et de recettes ont été créées :

- Enfance-Jeunesse (principalement pour le Secteur Jeunes)
- Office de tourisme

Dans le cadre de la régie, les régisseurs sont personnellement responsables des deniers publics qu'ils collectent ou qu'ils engagent.

Afin de tenir compte de cette charge, l'arrêté du 3 septembre 2001 fixe le montant annuel maximum de l'indemnité de responsabilité qui peut être allouée au régisseur (110 € net par an pour un montant d'encaissement de recette mensuelle jusqu'à 1 220 €).

Il est proposé d'attribuer 100 % de cette indemnité aux régisseurs, la dépense est inscrite en DM2.

Le Président souligne que cette indemnité permettra aux agents d'avoir l'esprit tranquille quand ils se déplacent avec l'argent collecté.

R. KREMER indique que les régisseurs doivent disposer d'une assurance.

S. BONY précise que l'assurance n'est pas obligatoire pour les régies inférieures à 1200 € et qu'elle est à la charge personnelle du régisseur, l'indemnité pouvant servir à la payer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'attribuer 100 % de l'indemnité de responsabilité aux 2 régisseurs.

6. DM2

L. THOMAS indique que la décision modificative n°2 a été soumise à l'avis préalable de la commission aux finances du mercredi 11 Octobre 2017.

Il souligne qu'avec la DM1, cela représente une modification de seulement 1.4% du budget primitif.

B.BETHENOD indique qu'il faudra être prudent sur la CFE car certaines communes auront des régularisations dans les mois à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par un vote à main levée à l'unanimité, vote la décision modificative n° 2 proposée avec les montants suivants :

- dépenses de fonctionnement : + 67 796 €
- recettes de fonctionnement : + 101 581 €
- dépenses d'investissement : + 2 656 €

- virements de crédits sur le budget annexe de l'Office de Tourisme à l'intérieur de la section de fonctionnement, sans augmentation des dépenses.

- virements de crédits sur le budget annexe des Déchets ménagers à l'intérieur de la section de fonctionnement, sans augmentation des dépenses.

7. Ecole des 3 arts : Présentation du projet « 3 Jours Musique de Chambre et Création »

V. MEUNIER indique que cette année encore, l'Ecole des 3 Arts présente un projet « 3 jours MCC », le thème retenu est « Chant & Ensembles de Guitares » (musiques et chants traditionnels d'Espagne et d'Amérique latine).

Les grands axes du projet sont les suivants :

- Un enseignement confié à des professeurs du département :
- Deux volets en Master Class confiés à des professionnels de niveau national :
 - une Création : œuvre originale d'un compositeur interprétée par un ensemble spécialement constitué dans le cadre du Projet,
 - des Rencontres avec des professionnels : formations en pupitres et en grand(s) ensemble(s) dirigés par des professionnels invités.
- Un volet Concert : 3 concerts seront programmés les 19.20 et 21 mai 2018 :
 - **Samedi 19 mai à 20h30**
Concert du Quatuor de Guitares « Four on Six » avec la participation de Marylène Bullier
 - **Dimanche 20 mai à 17h30**
Concert de clôture de la double Master Class « Chant & Ensembles de Guitares » par les ensembles (guitares et voix) constitués.
Interprétation des Créations de Frédéric Jacqmin.
 - **Lundi 21 mai à 16h00**
Concert des 12 ensembles de musique de chambre constitués.

Le coût du projet s'élève à 12 400 €, financés à 80 % par le Conseil départemental de Côte d'Or soit 9 920 €, ce qui représente un reste à charge de 2 480 € pour la Communauté de communes, les sommes seront inscrites au BP 2018.

Le Président souligne que cette manifestation bénéficie d'une belle renommée et d'un bel ancrage dans le paysage culturel départemental.

N. GAVOILLE souhaite connaître le lieu de la manifestation. V.MEUNIER précise que cela se déroulera à l'auditorium de l'école de musique en accès libre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, approuve le projet « 3 jours Musique de Chambre et Création » de l'Ecole des 3 arts et sollicite l'aide du Conseil départemental pour la mise en œuvre de ce projet.

8. Créances éteintes

S. Bony explique aux conseillers communautaires qu'en matière de surendettement des particuliers, si le débiteur ne peut plus faire face à ses dettes avec ses ressources, il existe une procédure de rétablissement personnel, définie par le juge et non la Banque de France seule, que l'on appelle « créances éteintes ».

Elle souligne que ces situations de surendettement peuvent intervenir à n'importe quel moment de la vie de chacun en raison de facteurs imprévus (chômage, accident, maladie, séparation, etc...) et que ce sont des situations « humaines » qu'il faut prendre en considération.

Elle présente au conseil 3 dossiers faisant l'objet d'une telle décision pour des montants de 714.66 € au titre du budget général, et 778.45 € au titre du budget annexe déchets ménagers. Elle explique que ces montants ont été inscrits au budget 2017 mais qu'il convient cependant de délibérer pour acter du caractère définitif de la charge que la décision représente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, admet les créances éteintes présentées ci-dessus.

9. Point d'information suite à la CLECT

Le Président rappelle que la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le mercredi 06 septembre 2017. Elle a validé le rapport d'évaluation des charges transférées qui a été transmis aux communes le vendredi 8 septembre afin qu'il soit présenté à chaque conseil dans un délai maximal de 3 mois.

Il invite les communes à délibérer et à transmettre une copie de leur délibération à la Communauté de communes.

Il précise que 2 acomptes ont déjà été versés aux communes et que le 3^{ème} sera calculé sur la situation la plus avantageuse puis une régularisation sera effectuée sur le dernier acompte.

Depuis la CLECT, 2 situations ont été évoquées :

- La problématique du SIVOS de BEIRE du fait du rejet de 2 bordereaux de mandats en décembre 2016, il a été convenu de neutraliser le déficit du SIVOS, ce qui ne remet pas en cause les attributions de compensation mais uniquement la répartition des frais financiers. Cette modification à la marge (quelques dizaines d'euros en moyenne par commune) sera mise à jour dans les attributions de compensation dérogatoires.

L. BOISSEROLLES remercie la Communauté de communes pour la résolution de ce dossier.

- La situation du poste source de FONTENELLE et la répartition des recettes fiscales qui en seront issues, une réflexion devra être menée dans les mois à venir.

N. URBANO indique que tout projet acté avec un permis de construire accordé avant la fusion doit être pris en compte dans la répartition des recettes fiscales entre les communes et la Communauté de communes.

M. BORDERELLE s'interroge sur la prise en compte de la CET photovoltaïque sur la commune d'ORAIN pour un montant de 700 €.

L. THOMAS précise que chaque cas sera étudié avec le détail des chiffres correspondants et que les recettes fiscales ont toujours une année de décalage.

Le Président ajoute que comme pour le poste source de FONTENELLE, cela relèvera d'une révision libre des attributions de compensation, par le biais de la CLECT.

10. Information sur la trésorerie

A la date du 26 octobre 2017, la trésorerie de la Communauté de communes s'élève à 533 326,40 € sans aucun tirage sur la ligne de trésorerie.

11. Questions diverses

➤ Le délégué au Conseil d'école : M. MAROTEL rappelle que les délégués au Conseil d'école désignés par le Conseil Communautaire représentent la Communauté de communes, ils ont le droit de vote et doivent réaliser un relevé de décision à l'attention du Président et du Vice-Président.

➤ Rythmes scolaires : M. MAROTEL informe le Conseil que le rectorat a informé la Communauté de communes le 4 septembre 2017 que les éventuelles demandes de modification des rythmes scolaires devaient impérativement être transmises avant le 9 février. Compte-tenu des engagements pris en juin, il détaille le processus de décision qui pourrait être mis en place dans les prochaines semaines sur les rythmes scolaires et un éventuel retour à la semaine de 4 jours :

- 17 novembre à 19h : Intervention d'un spécialiste sur les rythmes de l'enfant - Auditorium
- Contacts avec la Région pour étudier la problématique transport
- Semaine 48 : 2 enquêtes séparées (Directeurs/enseignants et parents)
- Semaine 50 : groupe de concertation (Directeurs/enseignants - Parents d'élèves - Services de la CC impactés)
- Semaine 3 (2018) : Conseil d'école extraordinaire
- Semaine 5 (30/01/2018) : Conseil communautaire

Il précise qu'un courrier va être adressé à tous les directeurs d'écoles, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les membres de la commission aux affaires scolaires pour les informer de ce processus.

➤ Fresque complexe sportif : le Président indique qu'une fresque a été récemment réalisée sur la rampe d'accès extérieure du complexe sportif de MIREBEAU.

- Point sur les travaux par D. MATIRON :
 - dégradations au gymnase et à l'école des 3 arts,
 - réfection d'une salle de classe à ARCEAU,
 - expertise réalisée sur des infiltrations au DOJO.

- Sortir en Mirebellois-Fontenois : le Président invite les conseillers à retirer le nouveau numéro de novembre-décembre 2017 et à le diffuser sur leur territoire.

- Ecole des 3 arts prochaines manifestations : V. MEUNIER communique les dates des prochaines manifestations de l'école des 3 arts.

- Annuaire des Conseillers communautaires : le Président indique qu'un annuaire des conseillers communautaires a été réalisé par le service communication et distribué en début de séance.

Les prochains conseils communautaires auront lieu les jeudi 30 novembre et 21 décembre 2017.

La séance est levée à 22 h 15.

Les délibérations prises le 26 octobre 2017 par le Conseil Communautaire, sont dans l'ordre :

N° 1	Choix du cabinet à retenir pour réaliser le diagnostic territorial dans le cadre de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF
N° 2	Fixation du taux de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs
N° 3	Décision Modificative n°2
N° 4	Ecole des 3 arts : Présentation du projet «3 Jours Musique de Chambre et Création »
N° 5	Créances éteintes

APERT Georges

CHARLOT Christian

BAROT Pierre-Alain

COLLINET Marie-Françoise

BETHENOD Bruno

DE BROISSIA Michel

BOEGLIN Marc

DESCHAMPS Martine

BORDERELLE Michel

DONICHAK Emmanuel

BOISSEROLLES Laurent

GAVOILLE Nathalie

BOVE Alain

GUELAUD Valérie

BREDILLET Véronique

HOUEMENT Guy

CHEVEAU Aimé

JACQUOT Denis

CLEMENT Françoise

KREMER René

LECHENET Henri

PETITJEAN Didier

LENOIR Didier

PONSOT Gérard

MARCAIRE Jean-Claude

QUERU Vincent

MARCEAU Marcel

QUIROT Isabelle

MAROTEL Michel

RAILLARD Roger

MATIRON Dominique

ROSEY Jean-Marie

MEUNIER Virginie

ROUGEOT Marie-Claude

MOREAU Patrick

SAUVAGEOT-LAPIERRE Valérie

MOUREAUX Cécile

THOMAS Laurent

PATEY Jean-Pierre

URBANO Nicolas

VINCENT-VIRY Guy